

14 juil 1995 -17:00

Appartient à [Compte-rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 14 juillet 1995](#)

Indemnités de mobilité dans les secteurs où le lieu de travail n'est pas fixe: exonération de cotisations sociales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe